



**Procès verbal de séance 23 mai 2019
(Convocation du 17 mai 2019)**

Présents : Dominique Brocas, Pascal Faideau, Bernard Baudinière, Danielle Lavau , Vincent Martin, Philippe Plat, Bernard Caillon, Jean-Claude Rocher, Patrice Demuth, Jacky Sureau, Odile Rochard, Valérie Rioux.

Absent :

Représentés : Sophie Grégoire par Jacky Sureau
Olivier Jennequin par Philippe Plat
Vincent Martin par Danielle Lavau (uniquement en début de séance)

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix

1. Approbation du PV du 17 avril 2019.

2. Secrétaire de séance : Pascal Faideau

Documents fournis :

- Ordre du jour,

La séance est ouverte à 20h02

Délibérations

3.1 : Approbation du Programme Local de l'Habitat 2019 – 2024 de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Au niveau de Grand'Poitiers le PLH a été approuvé en 2017. Pour Liniers, le PLU a été validé. Le PLH de Grand'Poitiers est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.2 : Investissements. Opération salle communale portes fenêtres, acceptation du devis.

Présentation du devis de "NOVA Fermeture" concernant la porte du hall d'entrée, la porte de service donnant sous le préau, les 2 fenêtres de la salle des Linarois, la fenêtre de la cuisine et les rideaux de la salle Delaunay pour un montant de 10 846 €.

Devis accepté à l'unanimité par 14 voix pour.

3.3 : Investissements. Opération abris vélo, acceptation du devis.

Présentation du devis de l'entreprise Simonnet (fourniture et pose) pour un montant de 5670 €

Acceptation du devis à l'unanimité.

Réalisation d'une dalle béton :

- Devis SCOP BONNES (réalisation et évacuation des déchets) 3100 €
- Devis Demazeau (sauf enlèvement des déchets) 1100 €

Acceptation du devis de l'entreprise Demazeau à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.4 : Investissements. Opération ateliers municipaux clôture, acceptation du devis.

Présentation du devis de l'entreprise Rageau (clôture + portail) pour un montant de 24266,16 €. Devis non accepté en l'état.

- Demande de devis à une autre entreprise.

La délibération est adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

3.5 : Investissements. Opération rénovation du monument aux morts, acceptation du devis.

Présentation du devis de l'entreprise UNISCOP (partie en pierre) pour un montant de 9899,57 €. Acceptation du devis.

Présentation du devis de l'entreprise LEBRIN (réfaction de la grille avec finition en peinture époxy vert 6002) pour un montant de 4320,00 €. Acceptation du devis.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.6 : Investissements. Opération Mairie, ravalement façade sud, acceptation du devis.

Présentation du devis de l'entreprise UNISCOP (ravalement des 2 pignons nord et sud) pour un montant de 27 356,51 €. Début des travaux à partir du 1^o novembre. Acceptation du devis.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.7 : Maintenance des portes sectionnelles des ateliers, acceptation du devis.

Présentation du devis de l'entreprise Rageau pour une maintenance annuelle des portes pour un montant de 698,40 €. Acceptation du devis.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.8 : Remboursement de plaques de numérotation de voirie à la Commune.

Un administré a demandé l'achat de 8 plaques de numérotation de voirie à la commune pour les habitations situées dans la voie privée de l'impasse de la Davegnone. Suite à la fourniture de celles-ci à l'intéressé, la commune en demande le remboursement pour un montant de 61,44 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.9 : Sinistre du 28 octobre 2018.

Présentation de la facture de réparation du muret de l'entreprise SCOP BONNES pour un montant de 336,01. Autorisation faite à Monsieur le Maire de demander auprès de l'assureur le remboursement de cette somme.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.10 : Sinistre du 31 décembre 2018.

Présentation du devis de réparation de la cloison pour un montant de 338,00 €. Les dégâts n'étant pas couverts par l'assurance du locataire du complexe des salles, la caution de 250 € lui a été retenue ainsi que le versement d'un chèque de 88 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3.11 : Ancienne association Foncière Bonnes – La Chapelle-Moulière – Liniers : Reddition des comptes.

Cette association a été dissoute par arrêté préfectoral du 11 avril 2017. Le comptable du trésor propose une clé de répartition entre les 3 communes qui nécessite l'acceptation d'une reddition des comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

4. Questions diverses

4.1 : Déploiement des compteurs Linky sur la Commune.

Déploiement en 2022 avec possibilité dès 2019 d'obtenir un compteur Linky sur demande.

4.2 : Dispositif « Mon Village, Espace de Biodiversité ».

Au niveau de la commune, cela concerne l'installation de ruches (délibération à prendre lors d'un prochain conseil municipal).

4.3 : Schéma directeur des déchetteries, point d'étape.

Au prochain COPIL du 2 juin, les représentants de l'ancienne Vienne et Moulière seront "force de proposition" afin de faire remonter les besoins en termes de déchetteries des différentes communes.

4.4 : Assurance Maîtrise d'ouvrage.

Suite au désordre de la poutre de la Médiathèque, Groupama a fait savoir que la commune n'a pas d'assurance dommage recours envers les entrepreneurs.

4.5 : Protection des données du site internet de la Commune.

Présentation du devis de l'entreprise HOPLIE pour la protection des données pour un montant de 324,00 €.

4.6 : Salle Sonia Delaunay système de traitement de l'air ambiant, travaux de modification et contrat de maintenance. Système d'éclairage intérieur.

Présentation de devis :

- Déplacement du groupe de clim extérieur pour un montant de 5522,73 €
- Contrat de maintenance pour un montant de 693,55 €
- Pose d'un éclairage à LED pour un montant de 4079,90 €

Délibération à prendre lors d'un prochain conseil municipal.

4.7 : Planning.

Prochains conseils municipaux :

- Mercredi 26 juin
- Mercredi 28 août
- Jeudi 26 septembre
- Jeudi 24 octobre
- Jeudi 21 novembre
- Jeudi 19 décembre

4.8 : Semaine d'activités.

On constate une forte baisse des inscriptions : 18 participants

4.9 : SIVOS.

Le nombre d'inscriptions en maternelle est en baisse : 17 enfants
Depuis son rattachement à Grand'Poitiers, la commune de Liniers n'est plus une "commune rurale", ce qui entraîne la perte d'une subvention de 40 € par élève.

Fin de séance 21h45

Signé : Pascal FAIDEAU